

Journée nationale du don d'organes le 22 juin : un jour pour en parler, des milliers de vies sauvées !

COMMUNIQUÉ - 16/06/2026

Don d'organes : et si une conversation faisait toute la différence ?

À l'approche de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donateurs, célébrée le 22 juin, l'Agence de la biomédecine lance un appel :

Rappelez à vos proches que vous êtes donneur. Si on le disait tous, des milliers de vies seraient sauvées chaque année.



Pourquoi en parler ? car le don ne se fait jamais sans consulter l'entourage du défunt.

En France, depuis la **loi Cavaillet du 22 décembre 1976**, chacun est considéré comme donneur d'organes par défaut, sauf s'il a exprimé son refus de son vivant. Ainsi, **les soignants ont l'obligation de vérifier**, en consultant le Registre national des refus puis **en interrogeant les proches**, que **le défunt n'était pas opposé au don**, avant d'envisager tout prélèvement.

Faute de conversation préalable, **le doute pousse parfois l'entourage à s'abstenir**, ce qui bloque plus d'un tiers des dons – alors que **8 Français sur 10 sont favorables au don de leurs organes** après leur mort. Mais seul un Français sur deux a transmis sa position.

Rappeler à ses proches qu'on est donneur d'organes, c'est vital. Il suffit de le dire pour agir. **Le 22 juin, une seule question à se poser : mes proches connaissent-ils ma volonté pour le don d'organes ?**

« Nous pouvons tous, quel que soit notre âge et quel que soit notre état de santé, donner un ou plusieurs organes, comme nous pouvons tous avoir besoin d'une greffe un jour » *Marine Jeantet, directrice générale de l'Agence de la biomédecine*

Un acte de générosité appelé à se multiplier

1 590 personnes ont fait don de leurs organes en 2025, et ont ainsi offert une seconde chance à des milliers de patients, en permettant 6 148 greffes. Rien de tout cela ne serait possible sans ce geste généreux. Malgré cette activité en progression, **au 1^{er} janvier 2026, 23 294 patients étaient toujours en attente d'une greffe qui pourrait leur sauver la vie.**



Le taux d'opposition au don reste élevé, atteignant 37 % en 2025 (et jusqu'à 50 % dans certaines régions). Dans de nombreuses situations, les proches ne connaissent pas la volonté du défunt concernant le don d'organes, ce qui peut conduire à une opposition le moment venu.

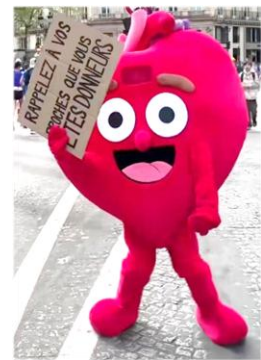
Les conséquences sont concrètes :

- 966 patients sont décédés en 2025 alors qu'ils figuraient sur liste d'attente. Un seul donneur peut pourtant permettre de sauver jusqu'à 7 vies.
- Si l'opposition reculait de 1 %, cela permettrait 100 greffes de plus chaque année.

Une grande campagne d'information pour sauver des vies

En matière de don d'organes, idées reçues et non-dits ont des conséquences concrètes : des familles qui doutent, des dons qui n'aboutissent pas. Informer et encourager le dialogue est donc essentiel. À l'occasion du 22 juin, l'Agence de la biomédecine déploie une campagne d'information d'envergure :

- **Dans les médias** : diffusion de spots télévisés et radio, avec deux témoignages et le message d'un médecin hospitalier en charge de l'abord des proches en vue d'un don.
- **Sur les réseaux sociaux** : campagne « **Les Zorganes** », témoignages de personnes greffées et de proches de donneurs, mobilisation de personnalités autour du ruban vert. Suivez nos posts sur [Instagram](#), [TikTok](#) et [Facebook](#).
- **Et sur le terrain** : présence de la mascotte Cœur pour aller à la rencontre du public, des actions de sensibilisation dans les hôpitaux à suivre sur le compte Instagram dédié [@au_coeur_du_22_juin](#) et par les associations, dont une action emblématique le 22 juin sur le Pont d'Iéna à Paris : **un ruban vert humain géant**.



Tous concernés, tous mobilisés



Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées :

*« Le don d'organes et la greffe, c'est un véritable enjeu de santé publique, une priorité nationale et une priorité pour l'hôpital – mais c'est aussi un sujet où **chacun peut, à son niveau, changer la donne. C'est le seul sujet de santé qui concerne tous les Français, sans exception. C'est pourquoi nous donnons rendez-vous à tous les Français, le 22 juin, pour que chacun partage sa position** ».*

**Un seul site officiel, à relayer,
pour s'informer sur le don d'organes :**

dondorganes.fr



Don d'organes : 6 informations essentielles

- **Le don n'est pas automatique.** En l'absence d'inscription sur le registre national des refus, les proches sont toujours consultés avant tout prélèvement.
- **La carte de donneur n'existe pas.** Aucun document n'est nécessaire. C'est la parole transmise à vos proches qui compte.
- **Il n'y a pas de limite d'âge.** On peut donner après 80 ans : c'est l'état des organes qui est évalué, pas l'âge du donneur.
- **L'attribution est équitable.** Chaque greffe est attribuée selon des critères médicaux stricts. Le patient dont l'état est le plus urgent est greffé en priorité.
- **Le don est compatible avec les religions.** Les trois principales religions monothéistes pratiquées en France l'autorisent, et le don n'empêche pas les rites funéraires.
- **Le corps est respecté.** Le prélèvement est une intervention chirurgicale réalisée au bloc opératoire. Le corps est ensuite restauré — incisions refermées, pansements posés — et restitué à la famille.

Repères chiffrés de la greffe en France (2025)

Chaque jour en France, il y a en moyenne, 17 greffes d'organes, 23 nouveaux inscrits sur la liste d'attente, et deux à trois décès par manque de greffon.

- En 2025, 6 148 greffes réalisées grâce à 1 590 donneurs (parmi 3 188 donneurs potentiels décédés)
- Dont 614 greffes issues de donneurs vivants
- 23 294 patients en attente d'une greffe au 1er janvier 2026
- 966 patients décédés en 2025 alors qu'ils figuraient sur liste d'attente
- 37 % de taux d'opposition au don en moyenne (jusqu'à 50 % dans certaines régions)
- Un seul donneur peut sauver jusqu'à 7 vies

Répartition des greffes par organes

- 3 867 greffes rénales (603 donneurs vivants)
- 1 431 greffes hépatiques (11 donneurs vivants)
- 421 greffes cardiaques
- 331 greffes pulmonaires
- 6 greffes cardio-pulmonaires
- 75 greffes pancréatiques et 15 greffes d'îlots
- 2 greffes intestinales

Le don du vivant : une alternative face au manque de greffons

- 603 greffes rénales et 11 greffes hépatiques réalisées avec donneurs vivants en 2025
- Les dons du vivant de reins représentent 15,6 % du total des greffes rénales ; objectif du plan greffe 2022-2026 : atteindre 20 %

À PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité.

Contact presse : aurore.pageaud@gantzeragency.com ; tristan.seznec@gantzeragency.com |